INITIALES DU MAIRE
324
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 3 novembre 2020, à 19h30, au Chalet de la Mairie situé au 120 Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 10835-11-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 POINT DE PRESSE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées

5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

5.4 Nomination du maire suppléant

5.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

5.6 Autorisation d'octroyer de gré à gré un contrat pour l'entretien ménager

6. TRÉSORERIE

6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

6.3 Retiré

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

6.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2021

6.6 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

6.7 Dépôt des états comparatifs

6.8 Affectation d'un solde résiduaire disponible de règlements d'emprunts fermés

6.9 Annulation des intérêts et de la pénalité pour les terrains portant les numéros lots 5 502 505, 5 502 141 et 5 502 140 appartenant maintenant à Club de golf Mountain Acres inc.

7. GREFFE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi d'un contrat pour la réfection de rue de la Pisciculture

8.2 Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat concernant l'horaire de travail de la saison hivernale 2020-2021 au service des travaux publics

8.3 Embauche de Marcel Bélanger au poste de journalier-chauffeur-opérateur temporaire pour la période hivernale

8.4 Signature d'un addenda à l'entente de services relative au transport en vrac avec le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc.

8.5 Affectation du montant de la subvention du Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2019

8.6 Demande de versement de la subvention - Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2020

8.7 Demande de versement de la subvention - Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

8.8 Affectation de sommes provenant de la réserve voirie pour les frais d'arpentage pour la préparation de plans pour les servitudes de drainage sur le chemin Victor-Beauchemin

8.9 Amendement à la résolution numéro 10013-03-2019 affectation de sommes provenant du surplus promotion pour la caractérisation environnementale et le plan de réhabilitation du terrain au viaduc

8.10 Démission de Monsieur Martin Riverin de son poste de journalier-chauffeur-opérateur temporaire

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9.1 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-003 visant le déblai et le remblai sur la propriété située sur la rue Principale, lot 5 413 637 du cadastre du Québec

9.2 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-001 visant l'abattage d'arbres sur la propriété située au 1056-1058, rue Saint-Faustin, lot 5 415 591 du cadastre du Québec

9.3 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-002 visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 1851, rue Principale, lot 5 414 273 du cadastre du

INITIALES DU MAIRE
323
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Québec

9.4 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant la construction d'un bâtiment principal sur la propriété située sur la rue du Domaine-Lauzon, lot 5 413 373 du cadastre du Québec

9.5 Demande de dérogation mineure visant l'implantation du champ d'épuration sur la propriété située sur le chemin de la Baie, lot 5 414 982 du cadastre du Québec

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et 9259-9547 Québec inc. pour la réalisation du projet Carrefour des Monts

11.2 Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et Club de golf Mountain Acres inc. pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 1

11.3 Addenda au protocole d'entente entre la Municipalité et Club de golf Mountain Acres inc. pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 2

11.4 Retiré

11.5 Retiré

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

12.1 Retiré

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

13.1 Octroi d'un contrat pour l'entretien des patinoires pour la saison 2020-2021

13.2 Démission de Mariane Mayrand de son poste temporaire de préposée aux prêts - bibliothèque

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

POINT DE PRESSE

Monsieur le maire s'adresse aux médias et au public pour un point de presse.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suspend la présente séance.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
324
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10836-11-2020
REPRISE DE LA SÉANCE À 19H50

À la reprise de la séance suspendue, les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 10837-11-2020
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10838-11-2020
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

ORGANISME	MONTANT
Légion Royale Canadienne Filial Rouge River 192	53$
Paroisse Sainte-Trinité – guignolée	684 $
Équipe de la Fondation Tremblant pour le 24 heures de Tremblant	200 $

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
325
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pierre Poirier, maire
Michel Bédard, conseiller district no 1
Jean Simon Levert, conseiller district no 2
Alain Lauzon, conseiller district no 3
André Brisson, conseiller district no 4
Carol Oster, conseillère district no 5
Lise Lalonde, conseiller district no 6

Amendée le 2021-11-16
par rés. #11346-11-2021

RÉSOLUTION 10839-11-2020
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, un maire suppléant peut être nommé parmi les conseillers ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 210.24 de *la Loi sur l'organisation territoriale municipale*, un substitut peut être nommé parmi les membres du conseil pour siéger au conseil de la M.R.C des Laurentides en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE NOMMER André Brisson à titre de maire suppléant pour la Municipalité et à titre de substitut pour siéger à la MRC des Laurentides, pour la période du 4 novembre 2020 au 7 novembre 2021 ;

D'AMENDER la résolution 7851-09-2014 afin de remplacer le nom de Jean-Simon Levert pour celui de André Brisson à titre de maire suppléant pour fin de signature des chèques et autres titres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Amendée le 2021/07/06
par rés. #11191-07-2021

RÉSOLUTION 10840-11-2020
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, lesquelles débuteront à 19h30 :

Mardi le 12 janvier	Mardi le 6 juillet
Mardi le 2 février	Mardi le 3 août
Mardi le 2 mars	Mardi le 7 septembre
Mardi le 6 avril	Mardi le 5 octobre
Mardi le 4 mai	Mardi le 16 novembre
Mardi le 1er juin	Mardi le 7 décembre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10841-11-2020
AUTORISATION D'OCTROYER DE GRÉ À GRÉ UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, de la caserne et des salles municipales vient à échéance le 14 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce contrat est estimé entre 50 000 $ et 60 000 $ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle prévoit que la Municipalité peut octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5 du règlement numéro 271-2019 sur la gestion contractuelle, le conseil doit donner son autorisation pour l'octroi de gré à gré d'un contrat qui comporte une dépense de 50 000 $ ou plus, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal*.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire à effectuer les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10842-11-2020
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 357-11-2020 du 24 septembre au 21 octobre 2020 totalise 963 039.67$ et se détaille comme suit :

Chèques:	80 146.78$
Transferts bancaires :	784 908.93$
Salaires du 24 septembre au 21 octobre 2020:	97 983.96$
Total :	**963 039.67$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 357-11-2020 ainsi que la liste des salaires du 24 septembre au 21 octobre 2020 pour un total de 963 039.67$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
327
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 24 septembre au 21 octobre 2020 par les responsables d'activités budgétaires.

AVIS DE MOTION 10843-11-2020
DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Madame la conseillère Carol Oster donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 282-2020 décrétant les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2021 et procède au dépôt du projet de règlement 282-2020.

RÉSOLUTION 10844-11-2020
DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 3 novembre 2020. Le total des créances s'élève à 990 701.74 $.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées préparée par le secrétaire-trésorier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général procède au dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020.

RÉSOLUTION 10845-11-2020
AFFECTATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE DISPONIBLE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

CONSIDÉRANT le refinancement du 13 octobre dernier de règlements d'emprunts, notamment du règlement numéro 175-2009 ;

CONSIDÉRANT QU'il demeurait un solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé au

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

montant de 56 800 $;

CONSIDÉRANT QUE ce solde disponible a servi à diminuer le montant à emprunter au moment du refinancement de ce règlement.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

DE CONFIRMER l'affectation du solde résiduaire de ce règlement d'emprunt fermé, soit 56 800 $ au refinancement de ce même règlement, soit le règlement d'emprunt 175-2009, laissant un solde à financer de 197 000$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10846-11-2020
ANNULATION DES INTÉRÊTS ET DE LA PÉNALITÉ POUR LES TERRAINS PORTANT LES NUMÉROS LOTS 5 502 505, 5 502 141 ET 5 502 140 APPARTENANT MAINTENANT À CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC.

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale il a été constaté que les lots numéros 5 502 505, 5 502 141 et 5 502 140 avaient été inscrits au rôle d'évaluation au nom du mauvais propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale est venue corriger cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE des intérêts et pénalités ont été ajoutés au compte de taxes des années 2012 à 2015, période à laquelle l'inscription du propriétaire était erronée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ANNULER les intérêts et la pénalité au montant de 27 465.77 $ accumulés en date du 4 novembre 2020 sur les taxes des années 2012 à 2015 pour les matricules numéros 3406-83-5328, 3406-93-6009 et 3405-09-6876.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10847-11-2020
OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE RUE DE LA PISCICULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour des travaux de réfection de la rue de la Pisciculture ;

CONSIDÉRANT QUE huit fournisseurs ont déposé une soumission le 27 octobre 2020, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Excapro inc.	1 869 900.56 $
Inter Chantiers inc.	2 055 007.20 $
Nordmec Construction inc.	2 180 206.31 $

Entreprises G.N.P. inc.	2 220 496.31 $
Couillard Construction Ltée	2 228 215.50 $
LEGD inc.	2 230 476.14 $
Uniroc Construction inc.	2 244 437.99 $
Pavages Multipro inc.	2 334 423.86 $

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excapro inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'OCTROYER à Excapro inc. le contrat pour des travaux de réfection de la rue de la Pisciculture au montant de 1 626 354.04 $ plus les taxes, soit un total de 1 869 900.56 $, le tout conformément à son offre déposée le 27 octobre 2020 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 2020-40. La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10848-11-2020
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL DE LA SAISON HIVERNALE 2020-2021 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'à l'hiver 2019-2020 l'employeur a proposé au syndicat d'organiser l'horaire d'hiver à huit journaliers-chauffeurs-opérateurs au lieu de sept ;

CONSIDÉRANT QUE par la lettre d'entente numéro 32, les parties ont convenu d'essayer, à titre de projet pilote, un nouvel horaire pour la période hivernale 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cet essai a été concluant et que les parties sont satisfaites du déroulement de ce nouvel horaire qui a été expérimenté lors de la période hivernale 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent poursuivre de la même façon pour l'horaire de la période hivernale 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac Carré (CSN) est d'accord avec cette proposition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson:

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 43 concernant l'horaire de la saison hivernale 2020-2021 au service de travaux publics.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
330
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10849-11-2020
EMBAUCHE DE MARCEL BÉLANGER AU POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 43 conclue avec le syndicat relative à l'horaire d'hiver du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier-chauffeur-opérateur pour la période hivernale 2020-2021 pour donner suite à ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Letarte, directeur du service des travaux publics et des services techniques recommande l'embauche de Monsieur Marcel Bélanger.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE PROCÉDER l'embauche de Monsieur Marcel Bélanger au poste de journalier-chauffeur-opérateur temporaire pour la saison hivernale 2020-2021 à compter du 4 novembre 2020 jusqu'au 16 avril 2021 ;

D'ENTÉRINER l'embauche de Monsieur Bélanger pour la période estivale 2020.

Les conditions de travail sont fixées conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10850-11-2020
SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE DE SERVICES RELATIVE AU TRANSPORT EN VRAC AVEC LE POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC.

CONSIDÉRANT QU'une entente concernant le transport en vrac a été conclue avec le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. le 8 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente oblige la municipalité à insérer dans ses documents d'appel d'offres une clause de camionnage en vrac au bénéfice des camionneurs et petites entreprises de camionnage en vrac membres du poste de camionnage en priorisant les résidents de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties concernant le dossier particulier du projet de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour, aux fins d'exclure le transport des matières sortant du chantier de l'application de l'entente.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda à l'entente de services relative au transport en vrac avec le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc., dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

331

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 10851-11-2020
AFFECTATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé à la Municipalité pour le programme 2019 est de 10 000 $ échelonné sur trois années pour les travaux effectués sur le chemin de la Sauvagine.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AFFECTER le montant de 10 000 $ accordé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) aux travaux réalisés sur le chemin de la Sauvagine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10852-11-2020
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
332
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 30 000 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

D'AFFECTER cette somme de 30 000 $ aux travaux de réfection de voirie exécutés sur le chemin des Lacs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10853-11-2020
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 25 934 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10854-11-2020
AFFECTATION DE SOMMES PROVENANT DE LA RÉSERVE VOIRIE POUR LES FRAIS D'ARPENTAGE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS POUR LES SERVITUDES DE DRAINAGE SUR LE CHEMIN VICTOR-BEAUCHEMIN

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de voirie 2019 dans le secteur du lac Sauvage, un arpenteur-géomètre a été mandaté afin de relever l'écoulement des eaux du chemin Victor-Beauchemin dans le but de prévoir la possibilité d'obtenir des servitudes de drainage avec certains propriétaires en bordure de ce chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires à l'obtention de ces plans n'étaient pas prévus au budget.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AFFECTER la somme de 7 875 $ de la réserve voirie au paiement de la facture de Murray, Maltais et associés inc.

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 20-871 de Murray, Maltais et associés inc. au montant de 7 500 $ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10855-11-2020
AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 10013-03-2019 AFFECTATION DE SOMMES PROVENANT DU SURPLUS PROMOTION POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET LE PLAN DE RÉHABILITATION DU TERRAIN AU VIADUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par la résolution 10013-03-2019, affecté une somme totale de 19 862 $ du surplus promotion pour réaliser une caractérisation environnementale et un plan de réhabilitation du terrain situé sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de réhabilitation n'est plus nécessaire mais que certaines études supplémentaires doivent être faites.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AMENDER la résolution 10013-03-2019 de sorte que les sommes affectées puissent être utilisées pour la réalisation des études supplémentaires requises.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10856-11-2020
DÉMISSION DE MONSIEUR MARTIN RIVERIN DE SON POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Riverin a déposé sa lettre de démission de son poste de journalier-chauffeur-opérateur, effective à compter du 24 octobre 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Monsieur Martin Riverin et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10857-11-2020
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-003 VISANT LE DÉBLAI ET LE REMBLAI SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE PRINCIPALE, LOT 5 413 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en faveur d'une propriété située sur la rue Principale, lot 5 413 637 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ca-725, laquelle est assujettie au P.I.I.A – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent le déblai du site afin de retirer le matériel (principalement copeaux de bois) enfouis par l'ancienne scierie et le remblai contrôlé avec de la terre de classe A et B et ensemencé avec du mélange B rendant ainsi ce site propre à la construction, les travaux dans la bande riveraine sur une portion nécessitant un certificat d'autorisation du MELCC, régénération de la rive conformément aux normes du règlement de zonage numéro 194-2011, ainsi que le démantèlement et réinstallation de certains équipements de la passerelle verte ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-003 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2495-10-2020, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation de déblai et remblai en faveur de la propriété située sur la rue Principale, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation de déblai et remblai en faveur de la propriété située sur la rue Principale, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10858-11-2020
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-001 VISANT L'ABATTAGE D'ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1056-1058, RUE SAINT-FAUSTIN, LOT 5 415 591 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Pauline Poirier, mandataire pour madame Jade G. Poirier et monsieur Nicolas G. Poirier en faveur d'une propriété située au 1056-1058, rue Saint-Faustin, lot 5 415 591 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone P-735, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

INITIALES DU MAIRE
335
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'abattage de 8 arbres malades, morts ou dangereux dans le massif boisé présent sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-001 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2496-10-2020, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres en faveur de la propriété située au 1056-1058, rue Saint-Faustin, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de certificat d'autorisation d'abattage d'arbres en faveur de la propriété située au 1056-1058, rue Saint-Faustin, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10859-11-2020
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-002 VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1851, RUE PRINCIPALE, LOT 5 414 273 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Serge Corriveau en faveur d'une propriété située au 1851, rue Principale, lot 5 414 273 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-771, laquelle est assujettie au P.I.I.A – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par l'ajout d'une fenêtre de même type et de même couleur que l'existant ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2497-10-2020, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1851, rue Principale, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1851, rue Principale, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10860-11-2020
DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DU DOMAINE-LAUZON, LOT 5 413 373 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur François Bellemare en faveur d'une propriété située sur la rue du Domaine-Lauzon, lot 5 413 373 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ha-706, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la construction d'un bâtiment principal, incluant un balcon couvert dont la toiture serait de bardeau d'asphalte couleur Dual Black, le revêtement extérieur serait composé de déclin de bois de type Canexel couleur Beige du matin, et de pierre naturelle couleur teinte de gris, les fascia en bois peint Harvest Wheat, les poutres, colonnes, soffites, bardeaux de cèdre et portes couleur butternut #72 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les objectifs du P.I.I.A.-005 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2498-10-2020, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur la rue du Domaine-Lauzon, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur la rue du Domaine-Lauzon, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10861-11-2020
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMPLANTATION DU CHAMP D'ÉPURATION SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DE LA BAIE, LOT 5 414 982 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Béatrice Lauzon et monsieur Kevin Lord en faveur d'une propriété située sur le chemin de la Baie, lot 5 414 982 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à permettre l'implantation d'un élément épurateur non étanche à une distance de 15.1 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau alors que l'article 202 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 établit la distance minimale entre un élément épurateur non étanche et la ligne naturelle des hautes eaux à 30 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les normes édictées au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2499-10-2020, recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin de la Baie, le tout tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné l'occasion à toute personne ou organisme désirant se faire entendre sur cette demande, de transmettre ses observations selon l'une des méthodes décrites à l'avis public publié à cette fin ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande ou observation écrite en rapport avec cette demande de dérogation mineure n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, également, donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande avant que les membres du conseil statuent sur celle-ci.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin de la Baie, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
337
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 10862-11-2020
ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET 9259-9547 QUÉBEC INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET CARREFOUR DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre 9259-9547 Québec inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet Carrefour des Monts, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10383-12-2019 adoptée le 3 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 246-1-2020 est entré en vigueur le 20 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est venu apporter des modifications au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'infrastructures numéro 246-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications relatives à la gestion des garanties financières ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le présent protocole pour y intégrer ces modifications.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10863-11-2020
ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET DOMAINE OGILVIE PHASE 1

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre Club de golf Mountain Acres inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 1, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10699-07-2020 adoptée le 7 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 246-1-2020 est entré en vigueur le 20 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est venu apporter des modifications au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'infrastructures numéro 246-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications relatives à la gestion des garanties financières ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le présent protocole pour y intégrer ces modifications.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10864-11-2020
ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET DOMAINE OGILVIE PHASE 2

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été conclu entre Club de golf Mountain Acres inc. et la Municipalité pour la réalisation du projet Domaine Ogilvie phase 2, tel qu'autorisé par la résolution numéro 10748-08-2020 adoptée le 4 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 246-1-2020 est entré en vigueur le 20 août 2020 ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
338
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est venu apporter des modifications au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et d'infrastructures numéro 246-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte des modifications relatives à la gestion des garanties financières ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le présent protocole pour y intégrer ces modifications.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10865-11-2020
OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour l'entretien des patinoires pour la saison 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Monsieur Claude Lapierre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'OCTROYER à Claude Lapierre le contrat d'entretien des patinoires pour la saison 2020-2021 au montant de 13 200 $ sans taxes ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 10866-11-2020
DÉMISSION DE MARIANE MAYRAND DE SON POSTE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉE AUX PRÊTS - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE Madame Mariane Mayrand a déposé sa lettre de démission de son poste temporaire de préposée aux prêts – bibliothèque, effective à compter du 5 novembre 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

INITIALES DU MAIRE
339
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

DE PRENDRE ACTE de la démission de Madame Mariane Mayrand et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 10867-11-2020
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance ordinaire à 20h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation